

Règlement de l'Opération Été Ping 2023

OSEZ LE PING CET ÉTÉ !

L'Opération Été Ping 2023 est une action fédérale ouverte à tous les clubs et comités affiliés à la FFTT. Cette année, elle s'ouvre donc aussi vers les Comités pour aussi être facilitateur dans une de leur obligation PSF 2023.

Elle se déroule du 21 juin au 21 septembre 2023.

L'objectif de cette opération est de prolonger la saison sportive et de faire découvrir le Tennis de Table, dont voici les motivations :

FAIRE JOUER tout l'été et à la rentrée

PROMOUVOIR le tennis de table

RECRUTER les nouveaux licenciés

FIDELISER les adhérents

OSER, SE LANCER dans la pratique du Ping à l'extérieur pour attirer un nouveau potentiel d'adhérents dans nos structures

Tous les clubs et comités qui y participent recevront une dotation automatique de matériel et de goodies (valeur 120€ environ). Ils s'engageront à mettre en place 2 actions dont une « grand public » (= auprès de personnes non licenciées dans un club) et/ou en extérieur (animation des tables de l'espace public, tournois réalisés en plein air, Ping Tour...). Des idées et exemples dans le guide publié l'an dernier mais aussi sur la page FB : #FFTTopérationétéping sont disponibles.

Les structures ayant réalisé leurs 2 actions pourront être tirées au sort chaque mois pour gagner divers lots, tout comme les participants licenciés lors des actions.

Trois phases sont à identifier dans cette opération dont voici le règlement :

Phase 1 : Inscription des clubs

(Du 1^{er} juin au 30 juillet)

a) Le club s'inscrit et déclare ses actions sur SPID « Mon club »

Dans la rubrique Promotion puis Pass Ping puis « déclarer ses événements ». Le club indique le lieu et le détail de son/ses actions.

De plus, il doit s'inscrire sur la Web application du Ping en extérieur (informations à venir) pour toute action grand public et organisée à l'extérieur des murs du club (dehors).

Cette inscription déclarative déclenche la réception de la dotation de matériel comprenant :

Raquettes extérieures, balles intérieures et extérieures, gourdes, casquettes, lunettes, stylos, bracelets ainsi qu'un X-Banner pour ceux ne l'ayant pas encore reçu les années 1 et 2 de l'été Ping.

b) Le comité doit déclarer son ou ses actions sur la Web application du Ping en extérieur.

La déclaration déclenche la réception de la dotation comprenant :

X-Banner été ping, raquettes extérieures, balles extérieures, goodies : gourdes, casquettes, stylos, bracelets.

Phase 2 : Pendant l'opération Eté Ping

(du 21 juin au 21 septembre 2023)

a) **Déclarer son évènement** sur Facebook avec l'hashtag « #FFTTopérationétéping » et bien identifier la localisation de l'évènement.

b) **Donner un lien d'inscription aux participants** (flash code de l'application Ping en extérieur) pour qu'ils s'inscrivent à l'action, en extérieur ou non. C'est le participant qui s'inscrit directement dans l'action proposée par le club ou le comité.

Rappel des types de licences en fonction des actions proposées :

- Tournoi interne ou externe « loisirs » : licence loisir, licence liberté ou licence découverte
- Animation grand public en interne ou externe : licence loisir, licence liberté ou licence découverte
- Participation d'un non licencié à une action : Licence liberté ou découverte (licence événementielle également pour le comité qui porte l'action), téléchargement de l'application du Ping en extérieur.

Pour rappel :

- Le club ou le comité peut proposer un tournoi avec échange de points classement mais doit faire au préalable une demande officielle d'homologation de tournoi : participation avec licence compétition à jour

Phase 3 : Après l'action réalisée et à la fin de l'opération Eté Ping

(En fonction de la date des actions)

1/ Pour avoir accès aux dotations mensuelles de tables, la structure club ou comité doit communiquer sur les actions réalisées. Une page Facebook fédérale spécifique « OperationétéPing » existe pour cette opération.

L'organisateur doit **publier une photo sur Facebook** avec l'hashtag #opérationétéping du jour de l'opération montrant la dynamique créée, avec le nombre de participants !

Si la structure ne peut pas publier sur Facebook, il sera possible d'envoyer les informations par mail à la FFTT qui s'en chargera (eteping@fftt.email) :

- une photo et/ou un article de presse de chaque action
- le nom de la structure et son numéro (de club ou comité)
- un court récapitulatif avec le nombre de participants.

Il est donc important de :

- Valoriser votre action auprès de la presse locale pour faire parler de votre club
- Faire prendre une licence découverte ou liberté à tous les participants non licenciés pour qu'ils puissent gagner les lots mis en jeu sur les actions en extérieur.
- Rendre compte de votre action pour rentrer dans les différents concours et tirages au sort.

Rappel des différentes dotations distribuées et des tirages au sort dans le cadre de l'opération Été Ping

1) À l'inscription déclarative du club :

- 1 X-Banner de communication (sauf pour les clubs l'ayant déjà obtenu lors des éditions précédentes)
- Des affiches A3 et A4 de promotion
- Une centaine de goodies (stylos, casquettes, lunettes de soleil, gourdes, bracelets silicones...)
- 4 Raquettes outdoor, 2 boîtes de 6 balles outdoor, 12 balles indoor d'entraînements,

A l'inscription du Comité départemental sur la web application du Ping en extérieur :

- 1 X-Banner de communication
- Des goodies (stylos, casquettes, lunettes de soleil, gourdes, bracelets silicones...)
- 12 raquettes et 3 boites de 6 balles Outdoor

2) Tirage au sort pour les clubs, à l'issue des 2 actions minimum réalisées :

- Tirage au sort des clubs ayant réalisé 2 actions à minima (et inscrits sur la web application du Ping en extérieur pour les actions en extérieur) :

Fin juillet : 2 tables Cornilleau 540 (indoor) à gagner + des lots divers

Fin août : 2 tables Cornilleau 540 (Indoor) à gagner + des lots divers

- Tirage au sort final parmi les clubs ayant réalisé des actions tous les mois (juin/juillet + août+ sept) dont au moins une action « grand public » en extérieur (dehors) :

Fin septembre : 3 tables Cornilleau 540 (indoor) à gagner + des lots divers

3) Tirage au sort pour les comités après une action à minima réalisée en extérieur via la web application du Ping en extérieur

Fin septembre : 3 tables Cornilleau (540 indoor ou Outdoor – au choix-) + des lots divers

4) Tirage au sort pour les participants aux actions :

Les participants aux actions, inscrits sur l'application du Ping en extérieur et licenciés (prise de licence liberté ou découverte entre le 21 juin et 21 septembre) participeront aux tirages au sort fin juillet, fin août et fin septembre avec à gagner des tenues équipes de France Victas et bagagerie Victas. Le nombre de dotés sera déterminé en fonction des stocks disponibles cet été (5 gagnants garantis environ par tirage au sort)